

BALEINE ET RAVITAILLEMENT AU MOYEN AGE

Le ravitaillement de nos aïeux du Moyen Age nous est souvent connu, soit par les excès extravagants qui marquent les repas de gala, soit par le côté exagérément modeste du menu de chaque jour ; la viande de boucherie provient d'animaux que l'on n'a jamais songé à mettre à l'engrais. Les légumes sont désespérément monotones ; le plus pauvre des habitants de nos pays frappés par la disette ne se contenterait jamais des pois et des fèves qui forment alors le plus clair de l'alimentation des campagnes. Pourtant il est aussi des denrées qui se vendaient couramment sur les marchés d'Arras, le samedi, vers l'an mil, et qui nous sembleraient dignes de contes pour les enfants : on vendait de l'esturgeon, et l'on sait par ailleurs qu'on en pêchait dans l'embouchure de la Canche. Surtout on vendait de la baleine. La langue du cétacé est un morceau de choix. L'huile de baleine est une source de lumière de premier ordre ; les côtes de la baleine servent, au moins dans la région de Biarritz — et pourquoi pas chez nous ? —, pour les clôtures des champs ; et les vertèbres suffisent à constituer des sièges. Il y a presque autant d'utilisation, que pour le légendaire palmier, puisque, dès le Moyen Age, il y a aussi, dit Jenkins, les baleines de corset.

Tout cela explique l'ardeur de la chasse au cétacé ; la viande et l'huile sont des choses précieuses, nous ne le savons que trop ; et pour les monastères, trouver de la viande qui soit un aliment maigre, n'est-ce pas une solution rêvée ?

La pêche à la baleine, particulièrement durant le haut Moyen Age, a donc eu une véritable importance. La quantité de textes qui s'y rapportent dès une époque très reculée ne permet pas le moindre doute. En les examinant en groupe, on peut résoudre un problème qui se pose immédiatement : comment, avec des coquilles de noix comme étaient les bateaux de pêche du IX^e siècle, pouvait-on venir à bout de ces énormes animaux ?

Je ne suis pas le premier à étudier ce petit aspect de la vie médiévale, Une histoire de la pêche à la baleine, parue à Londres en 1921¹, com-

1. JENKINS (J. T.), *A history of the whale fisheries from the Basque fisheries of the tenth century...*, Londres, 1921.

mence, sans que j'en saisisse la raison, aux pêcheries du pays basque du x^e siècle. Tout ce qui regarde la région du nord au Moyen Age — qui est pourtant bien faite pour intéresser un Anglais — est sans valeur. Ce qui concerne la pêche de la côte basque a toutefois pour utilité d'éclairer nos documents. Un autre travail, paru en Belgique, dans une revue peu accessible et par surcroît rédigée en néerlandais, m'a fourni quelques références utiles ².

Les documents les plus anciens, qui concernent Noirmoutiers au vii^e siècle, ne sont pas les plus clairs³. Car, s'ils s'agit de cétacés, dans le premier cas on ne sait au juste ce que désigne le mot *musculus*. Pourtant, d'après le texte, il semblerait que cela désignât une baleine, puisque la graisse en est si abondante. L'histoire est curieuse. Il s'agit du cellerier Sidonius, qui se désole parce que l'abbaye manque de graisse pour le luminaire. Il se met en prière ; et le matin, un moine annonce qu'un grand poisson mort, un *musculus*, a été apporté par la marée sur le rivage. Les moines en tirèrent jusqu'à trente boisseaux de graisse pour le luminaire. Une autre fois, une grave disette sévit dans le Poitou : angoissé, saint Philibert se met en prière : le matin on aperçoit une multitude de poissons, des marsouins ; la mer se retirant, il en reste deux cent trente-sept sur le sable ; pendant toute une année les moines en furent aidés, sans compter bien d'autres monastères et des pauvres ⁴.

On est certain que ce genre de poissons était d'une grande ressource pour les abbayes, car l'abbaye de Saint-Denis compte, en 832, parmi ses richesses, un pêcherie de cétacés, plus exactement de poissons gras, en Normandie ⁵.

Cette pêche organisée est aussi clairement expliquée dans un des *Miracles de saint Vaast* qui se place en l'an 875. La scène est vécue, on assiste à la dispute. Voici le fait. Le moine raconte : « Dans la mer Britannique — la mer du Nord — qui est toute proche de nous, les pêcheurs ont l'habitude de partir tous ensemble pêcher à la baleine.

2. DEGRYSE (R.), *De Vlaamsche Walvischvangst in de Middelleeuwen* [La pêche à la baleine flamande au Moyen Age], Biekerf [La Ruche], 1940. M^{me} Dochaerd, qui m'a signalé ce travail, a bien voulu m'en rendre l'essentiel intelligible : je l'en remercie doublement.

3. *Monuments de l'histoire de l'abbaye de Saint-Philibert*, éd. Poupardin, Paris 1905, p. 16.

4. *Ibid.*, p. 17.

5. Charte d'Hilduin pour la séparation des biens entre l'abbé et les religieux (22 janvier 832) : ... *et in Bagasino gahareium, cum integritate et appendiciis suis, quae conjacent in pago Constantino, ad capiendum crassum piscem...* (TARDIF, *Monuments historiques...*, p. 85.)

Il survint une dispute au sujet de la priorité entre les nôtres et ceux d'autres patrons, ces derniers refusant de s'allier aux nôtres à moins qu'ils ne leur donnent une certaine somme ». Les pêcheurs de Saint-Vaast sont furieux ; ils refusent, étant là comme ceux de diverses églises qui viennent pour pêcher ; à l'instar d'Élisée foudroyant ceux qui se moquent de lui : « Que votre poisson apparaisse, prenez toute la baleine et présentez-là à vos moines, cette pêche que vous ne voyez pas encore, à eux qui ne méritent pas d'en avoir la dixième partie et cela par notre donation ». Les bateaux partent en mer, confiants dans leur nombre... et ils ne prennent rien. Mais, ajoute le moine de Saint-Vaast, « les nôtres se vouent à leur saint patron ; ils n'ont que deux navires, mais ils prennent un énorme poisson. ⁶ »

C'est une histoire du même genre que nous raconte un récit de miracle dédié au célèbre patron de Gand, saint Bavon. Des pêcheurs partirent pour la chasse à la baleine. Ayant aperçu un énorme poisson, tous l'entourent. Mais celui-ci, leur échappant bien des fois, disparaît enfin au fond des eaux. Or il arriva qu'un familier de l'abbaye lui avait envoyé un harpon. Alors, soupirant profondément, il s'écria : « Ah ! saint Bavon, fais-moi cette grâce et je ne t'oublierai pas ! » Il se mit en prière et le poisson remonta des profondeurs de la mer. Et le pêcheur, tout en rendant grâce, s'élança et harponna fortement. Quand il regagna le rivage il envoya les nageoires de la baleine au monastère du saint ⁷.

On voit assez bien comment s'opérait la pêche à la baleine et au milieu de quelles difficultés. On en voit mieux encore les détails dans un *Miracle de saint Arnould*, évêque de Soissons, qui nous reporte aux environs de l'année 1116 ⁸.

En ce temps-là, des pêcheurs flamands entourèrent une très grande baleine, la blessant à coup de lances et de harpons, pour l'amener à terre vaincue et s'enrichir des dépouilles de la bête. Mais l'énorme animal, bien que très blessé par les lances et les harpons, ne put jamais être pris ni même calmé ; fou de douleur, tantôt il lançait de l'eau vers le ciel, tantôt disparaissait dans les profondeurs de la mer, et reparaissant, par le mouvement de sa queue et de ses nageoires, il rompait les gréements des navires. Dans un tel péril, l'un des pêcheurs dit à ses compagnons : « Invoquons saint Arnoul de Oudenbourg, promettons-lui un morceau du poisson, et j'ai confiance qu'avec son aide nous

6. *M. G. H.*, SS., XV, 1, p. 400.

7. *Miracula S. Bavonis* (fin du x^e siècle), *M. G. H.*, SS., XV, 2, p. 596.

8. *Miracula S. Arnulfi*, *AA.SS.*, août, t. III, p. 901.

vaincrons cet animal. » Ainsi firent-ils et aussitôt la baleine cessa de s'agiter et fut prise : attachée par les cordes. on la traîna en un lieu tranquille.

Avec l'aide de tous ces amusants récits — qui montrent la difficulté d'une pêche, même miraculeuse — on peut se représenter comment nos gens du Moyen Age, avec leurs moyens rudimentaires, pouvaient pêcher ces poissons que tous les textes accompagnent d'adjectifs grossissants. Il est facile de rapprocher nos textes de ce que nous racontent les documents que Fischer a consultés pour le sud-ouest de la France⁹. Les baleines apparaissent surtout vers l'équinoxe. Dès qu'on les voit de Biarritz, on sonne la cloche. Là-bas comme en mer du Nord, la flottille se met en branle ; ou plutôt — au moins dans le Sud — une double flottille : les uns doivent tuer l'animal, les autres sont chargés de l'amener à terre. La baleine harponnée est tuée à coups de lances. On a vu que les émotions ne manquaient pas, car les bateaux étaient bien faibles, encore que nous manquions absolument de notions sur la marine de pêche des temps carolingiens et des deux siècles suivants¹⁰. Les ébats de ces monstres marins mettaient en péril les pêcheurs : c'était le moment d'invoquer leur saint patron. Les femelles sont, paraît-il, de prise plus facile « pour ce qu'elles sont soigneuses de sauver leurs petits ». Lorsque tout était fini on amenait le cadavre sur le rivage : on imagine une sorte de triomphe. Il s'agit alors de se partager le butin. Chacun est servi suivant le nombre de ses harpons trouvés dans le corps de la baleine ; le système est ingénieux. Encore y a-t-il des morceaux de choix, comme la langue, qui, dans le Sud-Ouest, est réservée à l'Église, spontanément assure-t-on : il est vrai que ces pêcheurs sont exempts de droits. Mais l'essentiel est de découper la baleine en morceaux, de les faire bouillir pour en extraire l'huile également recherchée pour la cuisine et l'éclairage.

La pêche à la baleine ne reste pas le monopole des hommes des abbayes. Toute la vie du temps suit la même courbe. La période abbatiale, c'est celle du haut Moyen Age. Lorsque, dès le x^e siècle, les villes,

9. FISCHER (P.), *Cétacés du sud-ouest de la France*, Actes de la Société Linnéenne, de Bordeaux, t. 34, 1881.

10. C'est du moins ce que l'on retire de la lecture de l'*Histoire de la Marine française* par DE LA RONCIÈRE (t. I, 2^e éd., 1929). Dans ce désert d'informations, citons la lettre de Jean VIII à Angelberge (YVES DE CHARTRES, *Decretum*, l. X, LXIX). Le pape, en 877, fait construire des bateaux de 30 pieds de long. Rappelons le naufrage de la Blanche Nef (Orderic VITAL, l. XII) avec 1 survivant sur 300 hommes : le premier écueil suffit à fendre la coque. Au Moyen Age beaucoup plus avancé, selon Jenkins, les baleiniers auraient eu de 80 à 100 tonnes. Appréciations hypothétiques.

les collectivités prennent leur essor dans la tranquillité recouvrée, les activités économiques sont exercées par une foule d'hommes dont on oublie trop la place, pourtant considérable, en face des marchands que les théories historiques ont mis à un rang qui les eût fort surpris eux-mêmes. Ainsi connaît-on, sinon en mer du Nord, au moins dans la Manche, les *whalmans*, les baleineurs de Caen qui dès 1098 forment une puissante corporation ¹¹.

La vente s'en faisait sur les marchés des villes. A Nieuport, on trouve dès 1163 un tarif de droit payable par les étrangers qui achètent de la baleine ¹². A Calais, au ^{xiv}^e siècle, on aurait aussi vendu de ce cétacé ¹³. Et qui ne connaît le texte bien plus ancien du tonlieu d'Arras, rédigé vers 1030, où l'on constate la présence de la baleine sur le marché hebdomadaire d'Arras ¹⁴ ?

Il est certain que les cuisines médiévales ne faisaient pas fi de cette chair, même quand on était habitué aux mets les plus recherchés : la duchesse de Bourgogne semble l'avoir appréciée particulièrement ¹⁵. Et en 1947 on mange encore de la baleine à Londres ; les convives, même français, trouvent cela fort bon.

L'apparition de la baleine dans les eaux européennes est toujours saluée comme un heureux événement : on télégraphie de Rome le 18 octobre 1947 aux journaux du monde que deux baleines ont été aperçues sur la Riviera italienne. « Les pêcheurs de la côte ligurienne ont l'intention d'organiser une expédition pour capturer les deux cétacés. » Rien n'est changé depuis mille ans ; les pêcheurs italiens vont-ils invoquer leurs saints protecteurs ? Il ne manquera que le moine pour enregistrer la prise miraculeuse !

J. LESTOCQUOY.

11. *Cartulaire de Saint-Étienne de Caen*, a^o 1098, cité par LA RONCIÈRE, *op. cit.*, p. 114. Voir aussi, pour la Normandie, entre 1119 et 1129, une mention des balciniers de la Saire donnant les fanons à l'abbaye de Montebourg (*Actes des comtes de Ponthieu*, éd. Cl. Brunel, 1930, n^o XXII bis, p. 661).

12. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la ville et du port de Nieuport*, p. 147 (cité par Degryse) : *quicumque extraneus partem ceti emerit, de marca una sex denarios dabit...*

13. Degryse l'assure, en renvoyant à LENNEL, *Histoire de Calais*. Le fait remonterait à 1346. Il m'a été impossible de retrouver le texte, mais rien n'est plus vraisemblable.

14. *Cartulaire de Guiman*, éd. VAN DRIVAL, p. 166 : *centum frusta macre carnis balene, 4 den.* — *Unus sulceus balene, 1 den.*

15. PROST, *Inventaire des comptes des ducs de Bourgogne*, I, n^o 1780, 5 avril 1373 : «.. à un varlet de cuisine dudit Mons. de Flandres qui avoit apporté de la balayne à Madame... pour don, 2 franz. » La comtesse Jeanne de Ponthieu, donnant le village de Saint-Quentin en Tourmont (arr^t d'Abbeville. canton de Rue) à Eudes de Ronquerolles en 1257, retient, avec divers droits, *duna nostra et waranna cum balena et omni alio regio pisce* (*Actes des comtes de Ponthieu*, n^o CDII, p. 553).